

Délibération n°05.1

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

L'AN deux mille dix-sept, le 26 septembre, le conseil
communautaire, convoqué le 20 septembre 2017 s'est réuni à la
salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M
Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-
Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine
BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Pierre CERLES, M Gérard
CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M
Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA,
M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON,
M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie
FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe
GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-
Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine
HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Yves LIGIER, Mme Marie-
Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian OLLIER, M Alain
PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme
Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine
QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme
Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**
Mme Marie-Laure REDON, Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Sylvie
GERBE, **suppléants.**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
20 septembre 2017

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
4 octobre 2017

Objet :
**Jardins de la Culture-
établissement
cinématographique : signature
des marchés de travaux de
réalisation du cinéma**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, *a donné pouvoir à* M Alain PAULET
- M Philippe CARTAILLER, conseiller communautaire unique de
SAINT-IGNAT, remplacé par Mme Marie-Laure REDON conseiller
communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir à* M Frédéric
BONNICHON
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir à* Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir à* Mme Michèle GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir à* Mme Anne-Karine
QUEMENER
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de
CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX conseiller
communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir à* M Pierre PECOUL
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir à* Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir à* M Philippe COULON
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL,
remplacé par Mme Sylvie GERBE conseiller communautaire
suppléant
- M Gilbert MENARD, *a donné pouvoir à* M Jean-Christophe
GIGAULT
- Mme Régine PERRETON, *a donné pouvoir à* M Vincent RAYMOND
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre
HEBRARD
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir à* Mme Catherine
HOARAU

Absents :

- Mme Catherine VILLER-MICHON

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170926-
DELIB2017092651-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

M Eugène CHASSAGNE

Rapport n°05.1 - Jardins de la Culture-établissement cinématographique : signature des marchés de travaux de réalisation du cinéma

Par délibération en date du 28 mars 2017, le conseil communautaire a autorisé la constitution d'un groupement de commandes avec la SAS CINERIOM et a autorisé le Président à signer les marchés de travaux pour la réalisation du cinéma des Jardins de la Culture, en vertu de l'article L5211-2 du CGCT. Cette autorisation lui a été donnée sur la base d'un montant prévisionnel de travaux total de 2 639 148 € HT ainsi réparti :

- Part RLV : 2 361 665 € HT,
- Part SAS CINERIOM : 277 483 € HT.

Au regard du montant estimé, une procédure adaptée a été engagée conformément aux articles 22 et 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La consultation a été lancée le 11 mai 2017 avec un avis d'appel public à concurrence publié au BOAMP, dans le journal La Montagne et sur le profil d'acheteur et s'est décomposée en 7 lots :

- Lot n°1 : Terrassement Fondations Gros œuvre (RLV+CINERIOM)
- Lot n°2 : Etanchéité (RLV uniquement)
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures (RLV uniquement)
- Lot n°5 : Cloisonnement et doublage (CINERIOM uniquement)
- Lot n°6 : Plomberie Chauffage Ventilation Climatisation (RLV+CINERIOM)
- Lot n°7 : Electricité courant fort courant faible sécurité incendie (RLV+CINERIOM)
- Lot n°13 : Serrurerie métallerie (CINERIOM uniquement).

Après ouverture et analyse des offres, il s'avère que le montant total des marchés est supérieur à l'estimation initiale et nécessite donc une nouvelle autorisation du conseil communautaire pour signer les marchés.

La Commission Ad Hoc en charge de l'attribution des marchés propose, après une phase de négociation avec les entreprises, d'attribuer les marchés suivants :

- Lot n°1 «Terrassement Fondations Gros œuvre», à l'entreprise SAS ARVERNOISE DE CONSTRUCTION (63170 AUBIERE), pour un montant de 1 690 000 € HT (1 648 455, 26 € HT pour RLV et 41 544,74 € pour la SAS CINERIOM),
- Lot n°2 «Etanchéité» à l'entreprise ETANCHEITE ROANNAISE (42300 ROANNE), pour un montant de 180 000€ HT (marché RLV),
- Lot n°3 «Menuiseries extérieures» à l'entreprise GS2A (63350 MARINGUES) pour un montant de 55 783,80 € HT (marché RLV),
- Lot n° 5 «Cloisonnement et doublage» attribué à l'entreprise FOREZ DECORS (42600 CHAMPDIEU) pour un montant de 45 800 € HT (marché SAS CINERIOM),
- Lot n°6 «Plomberie Chauffage Ventilation Climatisation» attribué à l'entreprise ENGIE AXIMA (03305 VICHY) pour un montant de 500 000 € HT (453 908,92 € HT part RLV et 46 091,08 € HT part SAS CINERIOM),
- Lot n°7 «Electricité courant fort courant faible sécurité incendie» attribué à l'entreprise DUMONT ELECTRICITE SYSTEMES (03000 CUSSET) pour un montant de 234 208,83 € HT (90 150,18 € HT marché RLV et 144 058,65 € HT marché SAS CINERIOM).

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du 28 mars 2017 autorisant la constitution d'un groupement de commande entre la communauté de communes Riom Limagne et Volcans et la SAS CINERIOM pour la construction d'un cinéma,

Vu la convention constitutive du groupement signée le 24 avril 2017 par la communauté de communes et le 3 mai 2017 par la SAS CINERIOM,

Vu l'appel public à concurrence publié dans le Journal d'Annonces légales La Montagne et le profil d'acheteur,

Vu l'analyse des offres effectuées par la Commission ad 'Hoc,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **attribue les marchés des lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 aux entreprises et conditions ci-dessus,**
- **autorise le Président à signer les marchés des lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 aux entreprises et conditions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 septembre 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170926-
DELIB2017092651-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017